Prêt Relève Solidaire (PRS)

FRANCE ACTIVE

Présentation du dispositif

Dans le cadre de son Pacte Relance, France Active a mis en place le Prêt Relève Solidaire en partenariat avec plusieurs acteurs publics et privés.

Outre le prêt financier, le Pacte Relance inclut également d'autres accompagnements :

- un diagnostic flash de la situation économique et financière de sa structure,
- la définition d'une feuille de route à court et moyen terme,
- l'évaluation des besoins de financement,
- l'appui à la prise en main d'outils de gestion de crise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif concerne les entrepreneurs les plus engagés dans l'impact social, territorial et écologique, comme sur la création d'emplois.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Ce dispositif financier permet à l'entrepreneur de reconstituer sa trésorerie, combler la perte non couverte par des aides exceptionnelles et de préparer la relance de son activité.

Ce prêt intervient pour conforter la situation financière des entrepreneurs de l'ESS, en assurant le maintien des concours financiers existants, notamment ceux de leurs partenaires financiers, et de les appuyer dans la recherche d'autres financements.

Le prêt Relève Solidaire est conçu pour créer un effet levier maximal sur le financement des entrepreneurs les plus engagés.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt Relève Solidaire est un prêt sans intérêt qui peut s'élever jusqu'à 100 000 €.

Pour quelle durée ?

Ce prêt est remboursable sur une durée de 12 à 18 mois

Possibilité d'ajustements (remboursement anticipé ou renouvellement).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Pour bénéficier du Pacte relance, il faut prendre contact avec l'agence France Active locale.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
  - Economie Sociale et Solidaire

Organisme

FRANCE ACTIVE

- **Accès aux contacts locaux**
  Web : www.franceactive.org/...